
Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit

Agent de scellement versable – Partie A

Synonymes

Liquiseal

Famille chimique

Agent de scellement

Utilisation du produit

Agent de scellement imperméable

Restrictions d'utilisation

Pour un usage industriel uniquement.

Information du fabricant

Carlisle SynTec

1285 Ritner Highway

Carlisle, PA 17013

USA

Téléphone : +1-800-479-6832

Numéro de téléphone d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200.

Cancérogénicité - Catégorie 2

Éléments d'étiquette SGH

Symbole(s)



Mot-indicateur

Avertissement

Mention(s) de danger

Susceptible de causer un cancer

Mise(s) en garde

Prévention

Se procurer des instructions spéciales avant utilisation

Manipuler uniquement une fois que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises

Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie A

Numéro de produit : 302084

Réponse

EN CAS d'exposition ou de question : demander un avis médical.

Entreposage

Garder le produit sous clé

Élimination

Éliminer le contenu/le contenant conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur

Section 3 – COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
Secret commercial	Polybutadiène à terminaison hydroxy	10-30
Secret commercial	Aniline dihydroxypropyl	1-5
1333-86-4	Noir de carbone	1-5
Mélange	Charbon moulu	1-5
1317-65-3	Calcaire	10-30
Secret commercial	Distillats du pétrole	10-30
112926-00-8	Silice, amorphe, précipitée et gel	1-5

Section 4 – PREMIERS SOINS

Description des mesures nécessaires

EN CAS d'exposition ou de question : demander un avis médical.

Inhalation

Déplacer l'individu affecté à l'air frais et le maintenir dans une position confortable pour respirer.
Demander un avis médical en cas de malaise.

Peau

Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver la peau exposée avec de l'eau et du savon.
Obtenir des soins médicaux, au besoin.

Yeux

Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux, au besoin.

Ingestion

Ne PAS provoquer de vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

Indication de consultation médicale d'urgence et traitement spécial requis

Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

Principaux symptômes et effets

Aigu

Peut provoquer une légère irritation cutanée. Peut causer une légère irritation des yeux.

Différés

Susceptible de provoquer le cancer.

Section 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction convenables

Utiliser un extincteur à poudre, à mousse ou à dioxyde de carbone. L'eau peut être inefficace. Pulvériser de l'eau pour refroidir les conteneurs.

Moyens d'extinction non convenables

Ne pas utiliser de jets d'eau à forte pression.

Dangers spéciaux liés aux produits chimiques

Peuvent brûler et exploser facilement en cas d'exposition aux flammes nues ou à une forte chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flammes.

Produits de combustion dangereux

Butadiène, oxydes de carbone.

Mesures de lutte contre l'incendie

Afin de se protéger des éventuelles expositions, les pompiers doivent porter une tenue de sécurité incendie complète comprenant un appareil respiratoire autonome (ARA).

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement et des vêtements de protection individuels, voir la Section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Absorber avec de la terre, du sable ou autre matière non combustible et transférer dans le contenant. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure. Éliminer conformément à tous les règlements en vigueur.

Précautions environnementales

Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Se procurer des instructions spéciales avant utilisation. Manipuler uniquement une fois que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises. Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Éviter le contact avec la peau et les yeux. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie A

Numéro de produit : 302084

Mesures de sécurité d'entreposage et incompatibilités

Garder le produit sous clé.

Tenir loin des substances incompatibles. Entreposer entre 3,8 et 90 °C (32 et 90 °F). Protéger du gel.

Substances incompatibles

Agents oxydants puissants, acides et basiques puissants

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Noir de carbone	1333-86-4	
ACGIH :	3 mg/m ³ MPT de fraction inhalable	
NIOSH :	3,5 mg/m ³ MPT; 0,1 mg/m ³ MPT (noir de carbone en présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques) comme le HAP	
	1 750 mg/m ³ DIVS	
OSHA (É.-U.) :	3,5 mg/m ³ MPT	
Mexique :	3,5 mg/m ³ MPT LMPE-PPT	7 mg/m ³ LECT [LMPE-CT]
Calcaire	1317-65-3	
NIOSH :	10 mg/m ³ MPT de poussière totale; 5 mg/m ³ MPT de poussière respirable	
OSHA (É.-U.) :	15 mg/m ³ MPT de poussière totale; 5 mg/m ³ MPT de fraction respirable	
Mexique :	10 mg/m ³ MPT LMPE-PPT	20 mg/m ³ LECT [LMPE-CT]
Silice, amorphe, précipitée et gel	112926-00-8	
OSHA (É.-U.) :	20 mppcf MPT; ((80)/(% SiO ₂)) mg/m ³ MPT)	
Mexique :	10 mg/m ³ MPT LMPE-PPT	

Valeur limite biologique

Les composants de ce produit n'ont pas de valeur limite biologique.

Mesures d'ingénierie

Si nécessaire, utiliser une ventilation aspirante locale appropriée afin de maintenir un niveau d'exposition en dessous des limites réglementées.

Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Le port de lunettes de protection ou de sécurité est recommandé lorsqu'il y a risque de contact avec les yeux. Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence à proximité immédiate du lieu de travail.

Protection de la peau

Porter une tenue de travail appropriée. Porter des chaussures de protection. Produit recommandé : Crème de protection pour la peau.

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie A

Numéro de produit : 302084

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air à un niveau négligeable, un respirateur approuvé doit être porté.

Recommandations concernant les gants

Porter des gants imperméables.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	liquide noir visqueux	État physique	Liquide
Odeur	Très léger, aromatique	Couleur	Noir
Seuil olfactif	Non disponible	pH	Non disponible
Point de fusion	Non disponible	Point d'ébullition	> 260 °C (500 °F)
Point de congélation	Non disponible	Taux d'évaporation	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Auto-inflammation	Non disponible	Point d'éclair	254 °C (490 °F)
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible	Décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible	Pression de vapeur	< 0,001 mmHg
Densité de vapeur (air = 1)	Non disponible	Densité (eau = 1)	Non disponible
Hydrosolubilité	Négligeable	Coefficient de partition n-octanol/eau	Non disponible
Viscosité	250 000 cps	Solubilité (autre)	Non disponible
Densité	1,23 (relative)	COV	< 15 g/L

Autre information

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun danger de réactivité attendu.

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie A

Numéro de produit : 302084

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Éviter la formation de vapeurs et les températures extrêmes. Éviter le contact avec les substances incompatibles.

Substances incompatibles

Agents oxydants puissants, acides et basiques puissants.

Produits de décomposition dangereux

Butadiène, oxydes de carbone.

Section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation

Peut causer l'irritation des membranes muqueuses.

Contact avec la peau

Peut provoquer une légère irritation cutanée.

Contact avec les yeux

Peut causer une légère irritation des yeux.

Ingestion

Peut causer l'irritation des membranes muqueuses.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de ce produit ont été testés sur diverses sources. Les résultats sont publiés ci-dessous : Polybutadiène à terminaison hydroxy (secret commercial)

Rat, oral, DL50 > 34 600 mg/kg

Aniline dihydroxypropyl (secret commercial)

Rat, oral, DL50 3 763 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

Noir de carbone (1333-86-4)

Rat, oral, DL50 : > 8 000 mg/kg

Effets immédiats

Peut provoquer une légère irritation cutanée. Peut causer une légère irritation des yeux.

Effets différés

Susceptible de provoquer le cancer.

Irritation/corrosivité

Peut provoquer une légère irritation cutanée. Peut causer une légère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Aucune donnée disponible.

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie A

Numéro de produit : 302084

Sensibilisation cutanée

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité des composants

Noir de carbone	1333-86-4
ACGIH :	A3 - Carcinogène confirmé pour les animaux et pertinence inconnue pour les humains
CIRC :	Monographie 93 [2010]; Monographie 65 [1996] (groupe 2B (peut être cancérogène pour les humains))
DFG :	Catégorie 3B (peut être cancérogène pour les humains, fraction inhalable)
OSHA :	Présent
Silice, amorphe, précipitée et gel	112926-00-8
CIRC :	Monographie 68 [1997]; (groupe 3 (non classable))

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Aucun organe cible n'est identifié.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Aucun organe cible n'est identifié.

Risque d'aspiration

Aucune donnée disponible.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition

Aucune donnée disponible.

Information supplémentaire

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 12 – INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Écotoxicité

Éviter le rejet dans l'environnement.

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Noir de carbone	1333-86-4
Poissons :	Poissons, CL50 96 h Brachydanio rerio > 1 000 mg/L
Distillats du pétrole	Secret commercial

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie A

Numéro de produit : 302084

Poissons :	Oncorhynchus mykiss CL50 : 96 heures > 5 000 mg/L
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 heures > 1 000 mg/L IUCLID

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible pour ce produit.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible pour ce produit.

Mobilité

Aucune information disponible pour ce produit.

Autre toxicité

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Éliminer le contenu/les contenants conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur. Ce produit et son conteneur doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information du ministère des Transports des États-Unis :

Numéro ONU/NA : Non réglementé

Information relative à l'IATA :

Numéro ONU : Non réglementé

Information relative au TDG :

Numéro ONU : Non réglementé

Section 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements fédéraux des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est listé dans les sections 302/304 (40 CFR 355 annexe A) et 313 (40 CFR 372.65) du SARA, dans le CERCLA (40 CFR 302.4) ou dans le TSCA 12(b) et ne nécessite de plan de sécurité des procédés d'OSHA.

SARA sections 311/312 (40 CFR 370 sous-parties B et C)

Danger immédiat pour la santé : oui Danger chronique pour la santé : oui Risque d'incendie : non

Pression : non Réactivité : non

Règlementations d'État des États-Unis

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes de substances dangereuses d'États américains suivantes :

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie A

Numéro de produit : 302084

Composant	Numéro CAS	Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey	Pennsylvanie
Noir de carbone	1333-86-4	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Calcaire	1317-65-3	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Silice, amorphe, précipitée et gel	112926-00-8	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

La déclaration suivante est établie conformément à la loi California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 (Proposition 65) :

AVERTISSEMENT! Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant à l'origine de cancers

Noir de carbone	1333-86-4
Carc :	carcinogène, liste du 21/02/2003 (particules libres en suspension de taille respirable)

Liste de Divulgence des Ingrédients (LDI) du SIMDUT canadien

Les composants de ce produit ont été contrôlés conformément à la Liste de Divulgence des Ingrédients (LDI) du SIMDUT canadien. Cette liste indique les produits chimiques qui doivent être identifiés sur les fiches techniques de santé et de sécurité s'ils entrent dans une composition qui remplit les critères du SIMDUT mentionnés dans les règlements sur les produits contrôlés et s'ils sont présents en quantité supérieure à celle indiquée sur la LDI.

Noir de carbone	1333-86-4
	1 %

Analyse des composants - Inventaire

Polybutadiène à terminaison hydroxy (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Aniline dihydroxypropyl (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Noir de carbone (1333-86-4)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie A

Numéro de produit : 302084

Charbon moulu (mélange)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non

Calcaire (1317-65-3)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	NSL	NIE	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Distillats du pétrole (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Silice, amorphe, précipitée et gel (112926-00-8)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Non	LIS	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Section 16 – AUTRE INFORMATION

Classement SIMD

Risque pour la santé : 1 Risque d'incendie : 0 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

Classement NFPA

Risque pour la santé : 1 Risque d'incendie : 0 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

Sommaire des changements

Nouvelle fiche technique de santé et de sécurité : 18 avril 2015

Sigle / Légende

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU – Australie; DBO – Demande biochimique en oxygène; C – Celsius; CAN – Canada; CAS – Chemical Abstracts Service; CERCLA – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP – Classification, étiquetage et emballage; CHN – Chine; RPC – Règlements sur les produits contrôlés; DFG – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT – Ministère des Transports des États-Unis; DSD – Directive sur les substances dangereuses; LIS – Liste intérieure des substances; CEE – Communauté économique

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie A

Numéro de produit : 302084

européenne; EINECS – Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA – Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE – Union européenne; F – Fahrenheit; CIRC – Centre international de recherche sur le cancer; IATA – Association internationale du transport aérien; OACI – Organisation de l'aviation civile internationale; LDI – Liste de divulgation des ingrédients; DIVS – Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN – Japon; KOW – Coefficient de partage octanol/eau; KOR – Corée du Sud; LIE – Limite inférieure d'explosivité; LLV – Valeur limite de niveau d'exposition; LOLI – List Of Lists™ – Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK – Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail); VLEP – Valeur limite d'exposition professionnelle; NFPA – National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR – New Jersey Trade Secret Registry (Registre des secrets commerciaux du New Jersey aux États-Unis); NTP – National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL – Nouvelle-Zélande; OSHA – Occupational Safety and Health Administration (Administration américaine pour la santé et la sécurité au travail); PHL – Philippines; RCRA – Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID – Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA – Superfund Amendments and Reauthorization Act (loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement); LECT – Limite d'exposition de courte durée; TMD – Transport de marchandises dangereuses; TSCA – Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT – Moyenne pondérée dans le temps; LSE – Limite supérieure d'explosivité; É.-U. – États-Unis.

Autre information

Clause d'exonération :

L'information contenue dans ce document repose sur des données et des renseignements à notre disposition et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement formulé avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à la nature marchande des renseignements et données fournis, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l'utilisation de ces informations ou de toute autre information n'enfreignent aucun brevet. Les informations contenues dans le présent document peuvent être appliquées dans des conditions d'utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que son destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.